

**DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
ET DES DOMAINES**

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DU CONTENTIEUX

N° 0124/MEF/DGID/DRC

**COMMUNIQUE**

Dans le cadre de la vulgarisation des dispositions fiscales de la loi n°77-2022 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de l'année 2023 et sous le patronage de Monsieur le Ministre de l'Économie et des finances, le Directeur Général des Impôts et des Domaines convie le Préfet de la ville de Brazzaville ou son représentant, le Maire de la ville de Brazzaville ou son représentant, les dirigeants des entreprises, les responsables des organisations professionnelles et patronales ainsi que leurs membres, les conseils fiscaux, les Experts-Comptables, les contribuables et toutes les personnes intéressées par les questions fiscales à bien vouloir prendre part au lancement de la campagne de vulgarisation desdites dispositions le 17 février 2023, dans la grande salle des conférences de l'hôtel Radisson, à 11 heures précises.

La présence de tous est vivement souhaitée.

Fait à Brazzaville, le 14 FEV 2023

Directeur Général,



Ludovic ITOUA

Large diffusion